

LAC LÉMAN

Le préfet ne veut pas d'un usage débridé du jet-ski



Ce ne sont pas des vagues, mais un véritable tsunami de protestations que la cour d'appel de Lyon a généré en annulant, le 18 septembre, l'arrêté préfectoral de 89, qui interdisait la pratique du jet-ski sur le Léman, au motif d'une atteinte disproportionnée à la liberté du commerce et de l'industrie. Face aux aficionados de la pratique, dont le requérant Pascal Garnieri, moult associations de défense du milieu, auxquelles s'ajoutent les pêcheurs. Un collectif les rassemblant entend donner de la voix. Face à la vague, le préfet indique qu'un nouvel arrêté sera pris « dans les semaines qui viennent » et qu'« il ne sera finalisé qu'après une large concertation de l'ensemble des usagers du lac ». D'ores et déjà, Georges-François Leclerc assure : « La pratique du jet-ski sera très encadrée et donc limitée, pour que les différents usages du lac -pêche, voile, loisirs liés à la baignade, transport de passagers, promenades et randonnées sur les espaces littoraux, préservation de la faune, de la flore et des paysages- ne soient pas gênés par une pratique débridée du jet-ski. »

TAGS :

- Thonon-les-Bains
- Haute-Savoie
- Environnement
- Fil Info
- Politique

NOTEZ CET ARTICLE :

